

Département
VENDEE
Arrondissement
Les Sables d'Olonne

Commune de
SOULLANS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SOULLANS

Séance du 24 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 27
Date de la convocation du conseil : 17 février 2022
Nombre de conseillers présents : 23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-quatre février à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M. - CHOUIN J-F. - Mme GUILLET A-D. - M. GUITTONNEAU P. - Mme THOUZEAU J. - MM. GUILBAUD L-M. - RELET J-M. - CROCHET B. - BONNEAU R. - LEROY D. - BLANDINEAU M. - Mme DILLET S. - BRILLET L. - CHEVRIER B. - PAILLER A. - MM. TESSIER P. - LIAIGRE T. - Mmes MARTINEAU C. - BAUDRY K. - JOLLY F. - M. HERCBERG F. - Mme ROUSSET C. - VILLERET L.

Absents : Mme MOUSSEAU D. qui a donné pouvoir à Mme GUILLET A-D. - Mme ROUXEL M. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J. - Mme RAYMOND G. qui a donné pouvoir à M. CHOUIN J.F. - M. BERTHOMÉ F. qui a donné pouvoir à M. LIAIGRE T.

Secrétaire : Mme JOLLY F.

2022.6 - Convention relative aux modalités de fonctionnement du service AVIREZO – Dématérialisation des autorisations d'urbanisme

Il est indiqué au conseil municipal que depuis le 1^{er} janvier 2022, les communes de plus de 3 500 habitants doivent pouvoir recevoir les demandes d'autorisation d'urbanisme et assurer leur instruction sous forme dématérialisée.

Dans ce cadre, la commune et la Communauté de communes Océan-Marais de Monts ont déployé un logiciel permettant de recevoir et d'instruire toutes les demandes concernées par cette obligation. En outre, une convention doit être prise avec les concessionnaires de réseaux pour mettre en place un service dématérialisé d'échanges relatifs à l'instruction des autorisations et certificats d'urbanisme (AU/CU).

À cet effet, le SYDEV et Vendée Eau ont acquis ensemble un logiciel de traitement des AU/CU désigné AVIREZO. La convention présentée en annexe à la présente délibération a pour objet de :

- décrire les principes simplifiés de fonctionnement du service,
- d'autoriser le Sydev et Vendée Eau à accéder aux données du logiciel de gestion des AU/CU du service instructeur,
- de définir les modalités d'échange des données relatives à l'instruction des AU/CU,
- de préciser les modalités d'accès, de partage et de conservation des données échangées,
- d'autoriser la transmission des données des tiers.

Après délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** la convention jointe en annexe et cosignée par le SYDEV et Vendée Eau pour le service d'échange d'autorisation d'urbanisme par voie dématérialisée.

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à engager toute procédure et à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision.

Fait et délibéré à Soullans, les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Michel ROUILLÉ

